

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION, À LA PRATIQUE ET À L'ENCADREMENT POUR LA FORMATION : BPJEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « RUGBY À XV »

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

Mlle / Mme / M.

Né(e) le.

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique et l'encadrement DU RUGBY À XV

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre le

SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN

A



